COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2015

Date de convocation du conseil municipal : le 19 novembre 2015

Présents : Yves GENEVOIS, Marc ARNAUD, André BONSIGNORE, Jean-Luc BASSET, Marie-Claude CHANTELAUZE, Antoine GIEU, Marianne MICHEL, Mikael THOMAS et Nadine VERNEY

Absent / excusé : Pierre-Emmanuel JACQUEMET

Secrétaire de séance : Mikaël THOMAS

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune : www.mairie-de-vaujany.fr

1) Le Conseil Municipal accepte les modalités décrites dans le protocole transactionnel entre la Société d'Aménagement Touristique de l'Alpe d'Huez et des Grandes Rousses (S.A.T.A.), la Société Publique Locale (S.P.L.) Oz-Vaujany, le Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation pour l'Aménagement de la Vallée de l'Eau d'Olle (S.I.E.P.A.V.E.O.) et les Communes de Vaujany, d'Oz en Oisans et d'Huez , sous réserve de sa validation par l'ensemble des parties prenantes et sous réserve de porter le délai de paiement au 20 février 2016 en application des dispositions de l'article 4 , afin de respecter les délais de recours.
Le Conseil décide que M. le Maire est autorisé à négocier et signer ledit protocole ainsi que tout document y afférant et plus généralement reçoit toutes délégations utiles pour la mise en œuvre de cette décision.
Le Conseil dit que les crédits résultant du projet de protocole transactionnel seront inscrits au budget communal 2016 et prend acte de la clause résolutoire stipulée au présent protocole.

Le Maire,

Yves GENEVOIS

MAIRIE DE VAUJANY 38970 ISERE